

ÉLIGIBILITÉ DES PAYS

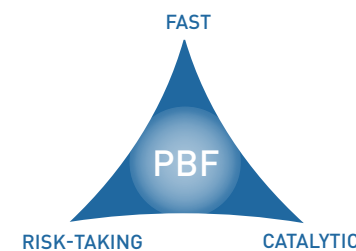
Déclaration d'éligibilité par le Secrétaire général. Le Fonds apporte son appui aux pays formellement déclarés éligibles par le Secrétaire général suite à un examen effectué par PBSO. Pour être éligible, un pays doit être sorti d'une situation de conflit ou d'une crise politique et son gouvernement doit avoir clairement manifesté son engagement envers une paix durable et inclusive. Les pays figurant à l'ordre du jour de la Commission pour la consolidation de la paix sont automatiquement éligibles.

Analyse de conflit. Le financement du Fonds se fonde sur une analyse de conflit mettant en évidence les priorités du pays dans le domaine de la consolidation de la paix. L'analyse de conflit est généralement effectuée par les Nations Unies en collaboration avec le gouvernement, les partenaires et la société civile locale.

MÉCANISMES DE FINANCEMENT DU FONDS

- **Le mécanisme de financement des interventions rapides (IRF)** répond aux besoins immédiats de consolidation de la paix au lendemain d'un conflit ou suite à un bouleversement dans la situation du pays. La Sous-Secrétaire générale à l'appui à la consolidation de la paix peut approuver, au nom du Secrétaire général, jusqu'à 3 millions de dollars US de fonds IRF sans suivre le processus formel d'éligibilité.
- **Le mécanisme de financement du relèvement pour la consolidation de la paix (PRF)** fournit aux pays déclarés éligibles un appui financier sur le moyen terme. Le financement se fonde sur un Plan des priorités (durée maximale : trois ans) établi au niveau du pays au travers du Comité mixte de pilotage et ensuite approuvé par PBSO. Une fois le Plan des priorités approuvé, la mise en place et la supervision des projets est reléguée au Comité mixte de pilotage au niveau national, lequel est codirigé par le gouvernement et les Nations Unies et comprend la société civile et d'autres partenaires de développement.

Une explication détaillée est disponible dans les Lignes directrices du Fonds à l'adresse suivante : <http://www.unpbpf.org/application-guidelines/>



CHIFFRES CLEFS

543 MILLION ▶ **LE MONTANT CUMULÉ EN DOLLARS US** perçu par le Fonds à la fin de 2013 et provenant de 55 donateurs.

456 MILLION ▶ **LE MONTANT EN DOLLARS US** du financement alloué par le Fonds aux programmes et projets de consolidation de la paix depuis sa création et jusqu'à la fin 2013, dont :

- ▼ **38%** dans des pays avec des missions politiques spéciales de l'ONU ;
- 29%** dans des pays avec des opérations de maintien de la paix de l'ONU ; et
- 33%** dans des pays avec une équipe pays et sans mission de l'ONU.
- 59%** aux six pays figurant à l'ordre du jour de la Commission pour la consolidation de la paix.

28 ▶ **LE NOMBRE DE PAYS EN SITUATION D'APRÈS-CONFLIT** ayant bénéficié de l'appui du Fonds depuis sa création jusqu'à la fin 2013.

21 ▶ **LE NOMBRE DE DÉPARTEMENTS ET D'AGENCES DES NATIONS UNIES** au travers desquels des financements du Fonds se sont opérés.

290 ▶ **LE NOMBRE DE PROJETS** financés par le Fonds depuis sa création jusqu'à la fin 2013, dont :

- ▼ **26%** de projets IRF
- 74%** de projets PRF.

4 ▶ **LE POURCENTAGE DES CONTRIBUTIONS DES DONATEURS** utilisés pour financer la gestion du Fonds par PBSO et le Bureau du MPTF.

FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX DES NATIONS UNIES

Bureau d'appui à la consolidation de la paix
Siège des Nations Unies
New York, 10017, États-Unis
<http://www.unpbpf.org/>

Photos de la page de garde : ONU / Bruno Gumyubumwe (en haut à droite), ONU / Ky Chung (en bas à droite), PNUD / Sebastian Villar (à gauche)

13-57866a — Conçu par le Groupe de conception graphique, Département de l'information de l'ONU

LE FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX EN BREF



PRIORITÉS ET VALEUR SPÉCIFIQUE DU FONDS

Depuis 2005, le Fonds pour la consolidation de la paix (PBF) apporte un appui rapide et sur mesure aux interventions urgentes de consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit. Le Fonds conjugue les avantages d'un fonds mondial avec les mécanismes nécessaires à la prise de responsabilité par les acteurs nationaux tout en étant axé sur les spécificités du pays. Il est géré par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) du Secrétaire général des Nations Unies.¹ Il soutient et collabore étroitement avec le travail politique de la Commission pour la consolidation de la paix.

Le Fonds intervient dans **quatre domaines prioritaires** :

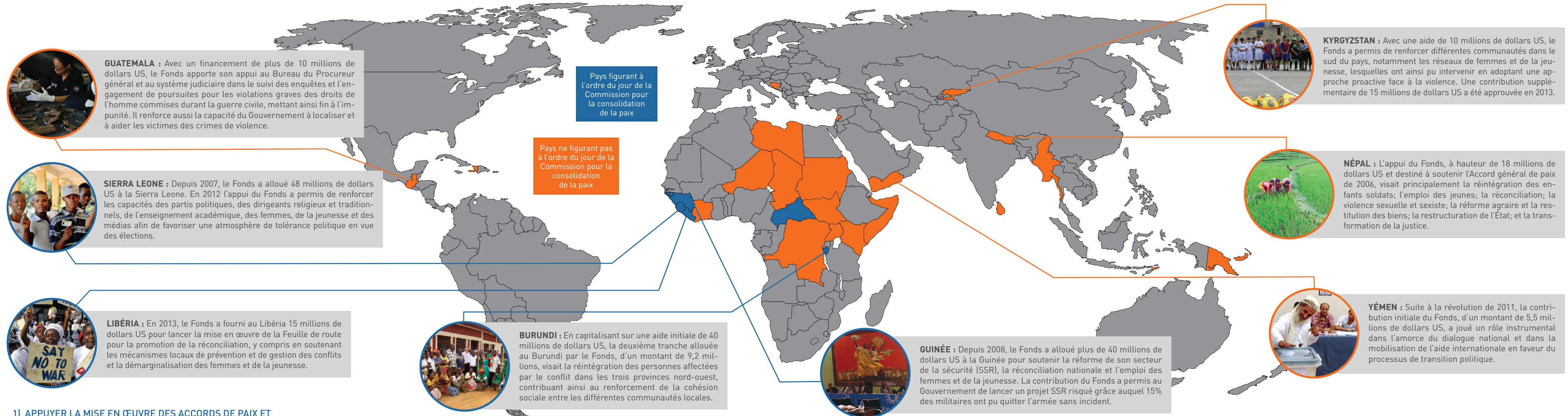
- (1) **Appuyer la mise en œuvre des accords de paix et le dialogue politique;**
- (2) **Promouvoir la coexistence et le règlement pacifique des conflits;**
- (3) **Relancer l'économie et générer des dividendes de paix immédiats;**
- (4) **Rétablir les services et capacités administratifs essentiels.**

La valeur spécifique du Fonds réside dans sa capacité à :

- Apporter un appui **rapide** et **sur mesure** dans des domaines critiques à la consolidation de la paix souffrant de déficits financiers en situation d'après-conflit ou de précarité.
- Stimuler le **pays à prendre en charge** les stratégies et programmes de consolidation de la paix, notamment en coprésidant le Comité mixte de pilotage.
- Permettre à la direction des Nations Unies d'adopter une démarche plus **stratégique** et **cohérente** dans son action de consolidation de la paix.
- Encourager les approches **innovantes** découlant des **analyses de conflit** et profitant de **l'élan politique du moment**.
- Assurer **l'effet catalytique** de l'appui en apportant un soutien dès le départ, contribuant au démarrage, au déblocage ou à l'accélération de processus essentiels à la consolidation de la paix.

¹ Il est administré par le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartites (MPTF) du Programme des Nations Unies pour le développement.

VUE D'ENSEMBLE DES PAYS BÉNÉFICIAIRE DE L'APPUI DU FONDS DE 2007 À 2013



1) APPUYER LA MISE EN ŒUVRE DES ACCORDS DE PAIX ET LE DIALOGUE POLITIQUE

Le Fonds aide à la mise en œuvre des accords de paix dans les situations d'après-conflit grâce à des projets dans les domaines suivants : réforme du secteur de la sécurité, désarmement, démobilisation et réintégration, et état de droit. Après un conflit, le secteur de la sécurité d'un pays est souvent affaibli, fragmenté et source d'instabilité. Le Fonds fournit une aide visant à remplacer le matériel, former les forces de police et de sécurité, améliorer la protection des civils, rétablir les infrastructures de base, et réintégrer des anciens combattants. Pour garantir le bon fonctionnement du système judiciaire, le Fonds s'emploie à renforcer les institutions judiciaires au niveau national et local en facilitant la décentralisation.

2) PROMOUVOIR LA COEXISTENCE ET LE RÈGLEMENT PACIFIQUE DES CONFLITS

Pour promouvoir la coexistence et le règlement pacifique des conflits, le Fonds fournit un appui aux projets visant à soutenir le processus de réconciliation au niveau national et local, la bonne gouvernance et la bonne gestion des ressources naturelles et foncières. De tels projets peuvent comprendre un large éventail d'interventions de consolidation de la paix, telles celles encourageant le dialogue politique et entre les communautés, favorisant la confiance mutuelle et la cohésion sociale, la démarginalisation des femmes, la résolution pacifique des différends fonciers et celles renforçant les institutions indépendantes et les acteurs non étatiques.

3) RELANCER L'ÉCONOMIE ET GÉNÉRER DES DIVIDENDES DE PAIX IMMÉDIATS

Afin de générer les dividendes de la paix, le Fonds apporte son appui à des programmes propices à la création d'emplois sur mesure à court terme et de moyens d'existence durables pour les communautés ayant été affectées par un conflit et encore fragiles. Parmi ces interventions figurent la stimulation des partenariats dans le secteur privé, le développement de micro-entreprises, et le recours à des programmes d'emploi, souvent à destination des femmes et des jeunes et toujours visant la cohésion sociale et la consolidation de la paix.

4) RÉTABLIR LES SERVICES ET CAPACITÉS ADMINISTRATIFS ESSENTIELS

L'appui du Fonds est destiné aux projets visant à reconstruire les services administratifs essentiels, en particulier au niveau local, notamment en fournissant des infrastructures de base et en améliorant la qualité du service public. Alors que dans un contexte d'après-conflit la priorité des gouvernements se cantonne souvent à la sécurité et aux processus politiques, le redressement des services administratifs essentiels, en adoptant une approche décentralisée, demeure un élément clef pour restaurer la légitimité de l'État et redonner confiance aux populations affectées par le conflit.